



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

négociations

Question au Gouvernement n° 1809

Texte de la question

CONFLITS SOCIAUX

M. le président. La parole est à Mme Colette Langlade, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Colette Langlade. Monsieur le Premier ministre, un éminent représentant de votre camp a, un jour, déclaré : " Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ! " Eh bien, détrompez-vous, les grèves sont là et sont bien visibles (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) : dans les musées, dans les prisons, chez les cheminots et dans bien d'autres secteurs encore, hélas ! Le ressentiment demeure chez les chauffeurs routiers, en dépit des négociations de la semaine dernière.

Ces mouvements sociaux sont provoqués par la politique libérale de votre gouvernement. La réorganisation des postes et des services ainsi que la stagnation des salaires, que vous prônez par le biais de la RGPP notamment, suscitent en effet les plus vives inquiétudes chez ces salariés, qui craignent des conséquences catastrophiques pour leur avenir et leurs conditions de travail. Nous en avons tous vu l'illustration avec France Telecom.

La grogne se généralise, monsieur le Premier ministre. Vous demandez à ces personnels de faire plus d'efforts et exigez d'eux qu'ils fassent face à des tâches en augmentation, avec des moyens et des effectifs en diminution, ce qui n'est pas possible, ni réaliste. Après avoir opposé aux syndicats une fin de non-recevoir contribuant à accentuer les tensions, on a entamé avec eux un début de dialogue.

Vous considérez que ce qui préoccupe actuellement les Françaises et les Français, c'est l'identité nationale : l'incompréhension est totale !

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, faites en faveur de nos compatriotes, de cette population française qui souffre, un geste conséquent, à la hauteur du paquet fiscal que vous avez accordé à vos amis du Fouquet's et du Bristol ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

M. Xavier Darcos, *ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville*. Madame Langlade, je ne peux pas vous laisser dire que la France est aujourd'hui partout en proie à des conflits sociaux. Il y a, ici ou là, des tensions, qui se règlent au fur et à mesure des négociations et des échanges. Vous avez, du reste, vous-même cité l'exemple d'un conflit, celui des routiers, qui vient de trouver sa résolution avant même le moment où il risquait de se développer.

Regardez ce qui se passe dans les entreprises : partout où il y a des syndicats, des accords, nombreux, sont signés après de longues discussions. Je pense en particulier aux entreprises où sont représentées les deux plus grandes fédérations : la CGT, qui signe 83 % des accords dans les entreprises où elle est présente, et la CFDT, qui en signe 91 %.

Nous allons profiter des discussions actuelles pour améliorer encore ce dialogue, s'agissant en particulier des règles de la représentativité et des divers accords interprofessionnels que nous sommes en train de signer : sur le marché du travail, la formation, le chômage partiel, sans compter les dossiers que le Premier ministre a souhaité que nous ouvrons, qu'il s'agisse de l'égalité salariale, des seniors ou du stress au travail.

Bref, le dialogue social fonctionne en France, et ce n'est pas parce qu'il y a des grèves que le service s'arrête.

Ainsi, vous avez été bien mal inspirée de citer l'exemple des transports parisiens, puisqu'en dépit du conflit du RER, une rame sur deux circule aux heures de pointe et pendant le week-end, grâce à la majorité, qui a voté la loi sur le service minimum. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1809

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 décembre 2009